

CONTRIBUTION DE LA MÉDITERRANÉE À RIO+20 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

La région méditerranéenne bénéficie, dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, d'une coopération établie de longue date en matière de protection du milieu marin et de l'environnement côtier. Face à l'évolution des programmes environnementaux mondiaux vers le développement durable, à leur réunion d'Athènes de 1996, les Parties contractantes ont été amenées à renforcer leur coopération en créant, avec la participation de représentants de la société civile, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Dans ce contexte, la coopération a conduit les Parties contractantes, à leur réunion de Portoroz de 2005, à mettre au point et à adopter la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), initiative novatrice pour la coopération régionale en matière d'environnement.

La SMDD, qui est une stratégie-cadre, vise à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, à orienter les stratégies nationales de développement durable et à étayer un partenariat dynamique entre des pays qui se trouvent à des niveaux différents de développement. À ces fins, la CMDD fournit à un certain nombre de Parties contractantes des orientations afin de les aider à mettre au point leur SNDD et elle détermine les actions à mener en priorité sur des questions thématiques essentielles touchant au développement durable, telles que la gestion de la demande d'eau, l'énergie, la gestion durable des zones côtières, le tourisme et le développement durable, l'agriculture et le développement rural, l'aménagement urbain, les transports et la mobilité urbaine et le changement climatique.

Actions à prendre en considération

1. Préparer et mettre en place une contribution spéciale à Rio+20 afin d'attirer l'attention sur le contexte méditerranéen en ce qui concerne:

- Les activités menées et prévues en matière d'économie verte et d'arrangements institutionnels en vue du développement durable
- Les particularités de la région pour ce qui est des questions de développement durable.

Sous réserve des ressources disponibles, le Secrétariat préparerait, en consultation avec le Comité directeur de la CMDD, une contribution dont le plan pourrait être le suivant:

1. Introduction: La région et le PAM/PNUE
2. Le contexte mondial: Nouveaux enjeux du développement durable
3. Le contexte méditerranéen: activités menées
 - PAM: l'approche
 - SMDD
 - Avancée des SNDD
4. Économie verte pour un développement durable dans la région:
 - Consommation et production durables
 - Adaptation au changement climatique
5. Cadre institutionnel:
 - Multiplicité des activités, initiatives, etc.
 - Renforcement du pilier environnemental

2. Au cours de la réunion de la Commission du développement durable de 2012, une

manifestation parallèle pourra être un bon moyen de renforcer l'image de la région en ce qui concerne le développement durable.

Les membres de la CMDD sont invités à débattre de la teneur et de la forme des activités proposées dans le cadre de la réunion de la Commission du développement durable de 2012 en vue de la dix-septième Réunion des Parties contractantes.